

Compte rendu de séance

Séance du 09 juillet 2018

L'an 2018 et le 09 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, salle du Conseil sous la présidence de LEPELTIER Nicole, Maire.

Présents : Mme LEPELTIER Nicole, Maire, Mmes : BARRIER Isabelle, DOUSSET-BACH Julie, DUVAL Micheline, RICHARD Sarah, MM : AUCHÈRE Alain, CHERMANNE Jean, FLEURY Bruno, HAVIN Jean, KOWALZYK Matthieu, ROGER Christophe, THIBAUT Franck

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DEGRÉMONT Damien à M. ROGER Christophe, RODRIGUES Manuel à Mme RICHARD Sarah.

Absent(s) : M. LEMITRE Jacky

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 02/07/2018

Date d'affichage : 02/07/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET le : 17/07/2018

et publication ou notification du : 17/07/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. HAVIN Jean

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Révision des tarifs de l'eau potable
- Révision des tarifs de l'assainissement collectif
- Caution pour les adaptateurs de prises électriques de l'aire naturelle des Farnaults
- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Étude d'impact pour les travaux d'extension de la station d'épuration de type lagunage naturel : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Motion de soutien à l'action du Comité du Bassin Loire-Bretagne pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la loi des finances de 2018 qui introduit des changements importants

D-2018-07-01 – RÉVISION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et des Révisions des tarifs communaux qui s'est déroulée le 07 juillet dernier.

Elle rappelle à l'assemblée que le budget du service est très limité au vu des travaux à réaliser sur le réseau.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Redevance annuelle pour l'entretien et la location du compteur :

Compteur n° 1 (15 mm)	:	60.00 €
Compteur n° 2 (20 mm)	:	70.00 €
Compteur n° 3 (30 mm)	:	70.00 €
Compteur n° 4 (40 mm)	:	70.00 €

Prix du mètre cube d'eau :

De 0 à 400 m ³	:	0.97 €
Au-delà de 400 m ³	:	0.81 €

D-2018-07-02 – RÉVISION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances et des révisions des tarifs communaux qui s'est réunie le 07 juillet dernier.

Elle rappelle à l'assemblée que le budget du service est limité au vu des travaux qui sont à réaliser sur ce réseau,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Forfait annuel assainissement :

- 120.00 € par branchement

Redevance assainissement :

- 1.50 € par mètre cube d'eau consommé

D-2018-07-03 – CAUTION POUR LES ADAPTATEURS DE PRISES ÉLECTRIQUES DE L'AIRE NATURELLE DES FARNAULTS

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux d'électricité ont été effectués à l'aire naturelle de camping des Farnaults : l'alimentation générale a été entièrement refaite et des nouvelles prises ont été posées. Des adaptateurs étant maintenant nécessaires pour les branchements

électriques, nous avons prévu une mise à disposition pour les campeurs qui ne seraient pas équipés.

Elle précise qu'il convient de fixer une caution pour cette mise à disposition gratuite.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer la caution pour le prêt des adaptateurs de prises électriques à 50 euros.

DIT que cette caution sera rendue en fin de séjour.

D-2018-07-04 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales partielles, il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du reste du mandat,
- Considérant que cette élection a lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.
- Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, cette commission est composée, outre le Maire, de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus à l'unanimité des suffrages :

Président de la commission : LEPELTIER Nicole

Titulaires : DEGRÉMONT Damien, CHERMANNE Jean, Isabelle BARRIER

Suppléants : RICHARD Sarah, AUCHÈRE Alain, LEMITRE Jacky

D-2018-07-05 – ÉTUDE D'IMPACT POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION DE TYPE LAGUNAGE NATUREL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la demande d'autorisation de création d'une nouvelle station d'épuration de type lagunage naturel a été accordée par récépissé préfectoral en date du 22 septembre 2017.

Or, le projet définitif, élaboré par Utilities Performance d'Orléans, prévoit une implantation différente pour des raisons de zonage en terme d'urbanisme. Il convient donc de lancer une étude d'impact sur l'environnement du nouvel emplacement.

Elle informe le Conseil Municipal des possibilités d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les études préalables aux travaux de réhabilitation.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'étude d'impact préalable aux travaux d'extension de la station d'épuration de type lagunage naturel.

SOLLICITE l'autorisation de préfinancement pour ces travaux.

D-2018-07-06 – MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DU COMITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA LOI DES FINANCES DE 2018 QUI INTRODUIT DES CHANGEMENTS IMPORTANTS

Madame le Maire donne lecture de la motion prise par le Comité du Bassin Loire-Bretagne et adressée à toutes les collectivités, sur les conséquences de la loi des finances de 2018, qui introduit des changements importants par rapport au 10^{ème} programme.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPORTE son soutien au Comité du Bassin Loire-Bretagne en adhérant à la motion prise.

DIT que cette délibération sera transmise au Premier Ministre, au Ministre de la transition écologique et au Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne

AFFAIRES DIVERSES

Travail des Commissions :

La Commission des Finances a décidé, lors de sa séance du 07 juillet, de maintenir les tarifs en cours pour la location du gîte communal et de la garderie périscolaire.

Une proposition de tarifs pour les colis de Noël destinés à nos Anciens est parvenue en Mairie. Considérant que les colis de l'an passé ont donné entière satisfaction, et que pour bénéficier de tarifs intéressants, la commande doit être passée avant le 22 juillet, les membres du Conseil appartenant à la Commission d'Action Sociale accepte de passer commande.

Le Conseil Municipal est informé :

- Des festivités du 14 juillet
- Des remerciements adressés par le Maire de Lamotte-Beuvron pour le soutien apporté en faveur de l'organisation des épreuves équestres pour les Jeux Olympiques 2024.

Séance levée à 20 heures 15